

Le Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 03 septembre 2014

Abordant le premier point de sa communication, relatif à l'épidémie EBOLA, le Chef de l'Etat a lancé un appel à la sérénité, à la mobilisation nationale et au renforcement des mesures préventives pour une lutte efficace contre cette fièvre hémorragique.

A cet égard, il a invité les populations à respecter les règles d'hygiène prescrites en la matière et à éviter la stigmatisation, tout en faisant preuve de solidarité avec les autres pays voisins.

Le Chef de l'Etat a, en outre, demandé au Gouvernement, aux services de santé, aux forces de défense et de sécurité et à toute la population de renforcer la vigilance préventive vis-à-vis de la maladie, sur l'ensemble du territoire national et de ne ménager aucun effort et ni moyen pour préserver le Sénégal de cette maladie.

A cet égard, le Chef de l'Etat, a adressé ses vives félicitations et ses encouragements aux personnels de santé et saluer l'engagement de tous les acteurs (agents et fonctionnaires des services de santé, d'hygiène, de sécurité, la presse, les chefs religieux et coutumiers, ainsi que les acteurs politiques et membres de la société civile) pour leur formidable mobilisation sociale en vue de faire face à cette menace.

Abordant le deuxième point de sa communication, axé sur l'impératif d'une mise en œuvre consensuelle des réformes de l'enseignement supérieur, le Chef de l'Etat réitère les condoléances de la Nation à la famille de l'étudiant Bassirou FAYE, et à la communauté universitaire, après les événements regrettables du jeudi 14 août 2014 à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Toujours sur ce point, Monsieur le Président de la République a réaffirmé l'engagement de l'Etat à prendre toutes les dispositions, avec les autorités académiques et les acteurs du système, pour la pacification de l'espace universitaire.

Il, a indiqué avoir, déjà, entamé, à cet effet, des consultations avec tous les acteurs de l'Université en vue d'évaluer les réformes mises en œuvre et de trouver des solutions concertées globales, indispensables, pour assurer la réussite de nos étudiants et la performance de notre système d'enseignement supérieur et de recherche.

Le Président de la République a, ensuite, exhorté, le Gouvernement à hâter la réalisation des travaux de réhabilitation et de construction d'infrastructures dans les universités, notamment, ceux prévus dans les nouvelles Universités de Diamniadio et du Sine Saloum de Kaolack.

Le Chef de l'Etat, a, également, invité le Gouvernement à mettre en œuvre, en rapport avec les établissements bancaires et financiers, des systèmes efficaces de paiement des bourses, à date due, à tous les étudiants- ayants-droit, sélectionnés dans la transparence et selon les critères arrêtés.

Abordant le troisième point de sa communication portant sur l'orientation prioritaire de la Loi de finances 2015, le Chef de l'Etat a indiqué que notre pays s'est résolument engagé à travers l'exécution du Plan Sénégal Emergent (P.S.E), dans une stratégie d'intensification des réalisations économiques et sociales.

A cet effet, le projet de loi de Finances 2015, outre la maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'Etat, sera fondamentalement orienté vers l'investissement productif, afin de permettre l'atteinte des objectifs de croissance et de création d'emplois, liés à la première vague de projets du P.S.E.

Le Chef de l'Etat a insisté, par ailleurs, sur la nécessité de la prise en charge, dans les prévisions, des dotations destinées à la réalisation des programmes d'investissements publics validés lors des conseils des ministres délocalisés ainsi que de l'ensemble des programmes de protection sociale enclenchés, notamment le programme national de bourses de sécurité familiale (PNBSF) et de Couverture Maladie Universelle dont les allocations doivent être renforcées.

Il a, ainsi, rappelé que les résultats probants obtenus par le Gouvernement, à travers notamment l'octroi de bourses à 100 000 familles défavorisées sélectionnées dans des conditions de totale transparence, doivent être porté à 200.000 familles.

Concernant la promotion de l'emploi des jeunes, le Chef de l'Etat a souligné l'impératif d'assurer l'allocation des crédits nécessaires au déploiement effectif du programme des Domaines agricoles communautaires (PRODAC) sur les sites prioritaires arrêtés et de l'ANIDA.

Par ailleurs, Président de la République a demandé au Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan d'intensifier l'apurement de la dette publique intérieure, en privilégiant notamment les PME et les petits fournisseurs de l'Etat, rouages essentiels du dynamisme de l'activité économique et surtout les bailleurs qui ont loué leur patrimoine immobilier à l'Etat.

Au titre de son agenda, le Chef de l'Etat a informé le Conseil de l'audience qu'il a accordée l'Ambassadeur d'Inde à Dakar, venu officiellement annoncer, l'octroi au Sénégal par l'Inde d'une ligne de crédit de près de 35 milliards de F CFA pour le programme d'autosuffisance en riz, pour un total de 60 000 ha à aménager dans la Vallée du Fleuve Sénégal.

Il a enfin, informé, le Conseil de sa prochaine participation, du 7 au 11 septembre 2014, à Dubaï (Emirats Arabes Unis), au Forum «Investir dans l'UEMOA».

Le Premier Ministre a fait au conseil une communication sur le renforcement du dispositif de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques, l'exécution du budget 2014 et la préparation de celui de 2015 avant de rendre compte de ses activités.

Concernant les engagements budgétaires, il a rappelé, aux départements ministériels la nécessité d'accélérer le rythme de consommation des crédits et de veiller à l'exécution correcte des budgets, condition essentielle pour la réalisation des objectifs de développement.

Evoquant, à son tour, l'Épidémie Ebola, le Premier Ministre, a informé le Conseil des mesures prises pour renforcer le dispositif de surveillance et de riposte contre cette fièvre avec, entre autres, la mise en place d'un comité interministériel coordonné par Madame le Ministre de la Santé et de l'Action sociale et la mobilisation de ressources financières à cet effet.

Il a, également, informé des mesures prises en préparation de la tabaski ainsi que celles relatives à la situation de l'hivernage 2014.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, a informé le Conseil de son élection comme Président de l'Assemblée générale des Etats-parties de la Cour Pénale Internationale (CPI), après avoir chaleureusement remercié le Président de la République pour avoir proposé sa candidature à ce poste.

Sur ce sujet, le Président de la République l'a félicité pour le choix porté sur sa personne par la Communauté internationale, ce qui constitue une grande victoire pour notre pays, sa diplomatie ainsi que ses institutions et met en exergue la haute considération dont bénéficie notre système juridique et judiciaire incarné par des hommes et des femmes de grandes valeurs.

Madame le Ministre de la Santé et de l'Action sociale a rappelé, relativement à la lutte contre la fièvre hémorragique à virus Ebola, que le Sénégal avait pris, dès le mois de mars, les dispositions appropriées ainsi que des mesures de fermeture de ses frontières maritimes, aériennes et terrestres. Elle a, également, évoqué le traitement de l'étudiant guinéen dont le test s'est révélé positif en dépit de son état de santé qui s'est amélioré.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a fait le point de la conjoncture économique internationale et nationale avant d'informer le Conseil sur le financement des projets phares du PSE dans le budget 2015 en cours d'élaboration.

Le Ministre auprès du Président de la République en charge du PSE a informé le Conseil sur les activités de suivi et l'état d'avancement des Projets et réformes phares du PSE.

Le Ministre de l'Industrie et des Mines a fait le compte rendu de sa mission en Chine, à la tête d'une importante délégation gouvernementale qui a abouti à la signature de protocoles d'accord portant sur des projets de construction du Parc industriel de Diamniadio et d'autres projets phares du PSE.

Le Ministre de la Pêche et de l'Economie maritime a fait le compte rendu de sa visite en Corée qui lui a permis de procéder à la réception provisoire des navires « Aguene et Diambogne » qui permettront de renforcer le dispositif de désenclavement de la Casamance.

Le Ministre de l'Education nationale a informé le Conseil sur les assises de l'Education, tenues du 28 au 30 Août 2014, marquant un tournant décisif dans la refondation de l'école sénégalaise, dans un élan collectif, en vue de bâtir un consensus autour de la restauration de l'école de la République.

A sa suite, le Président de la République a engagé le Gouvernement à l'évaluation des recommandations des assises dans le cadre d'un conseil interministériel sur l'éducation nationale qui devrait être suivi d'un Conseil présidentiel.

Le Ministre de la Fonction Publique de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service public a informé le Conseil de la feuille de route définie en vue de la rénovation de l'administration qui devrait évoluer d'une administration de gestion vers une administration de développement, afin de jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre du PSE et de l'Acte 3 de la décentralisation.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

§ Monsieur Oumar NDIAYE, Ingénieur en Construction des Ports et Voies navigables, matricule de solde n°614 600/C, est nommé Secrétaire général du Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime ;

§ Monsieur Momath BA, Ingénieur de Conception en génie électromécanique, est nommé Directeur général de l'Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites industriels (APROSI) au Ministère de l'Industrie et des Mines, en remplacement de Monsieur Cheikh Oumar ANNE ;

§ Monsieur Cheikh Bécaye GAYE, Professeur titulaire de Classe exceptionnelle, précédemment en service au Département de Géologie de la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, est nommé Directeur général de la Recherche ;

§ Monsieur Ousmane DIALLO, Administrateur civil, matricule de solde n°517 911/B, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Equipement (DAGE) du Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime ;

§ Monsieur Baba BA, Ingénieur en Génie civil, précédemment Directeur technique de l'Agence de Gestion du Patrimoine Bâti de l'Etat, est nommé Directeur de la Maintenance,

des Constructions et des Equipements de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;

§ Monsieur Ousseynou SECK, Professeur technique, Formateur au Département d'Anglais de la Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, est nommé Directeur de l'Institut Sénégalo-britannique d'Enseignement de l'Anglais (ISBEA), en remplacement de Monsieur pierre Claver POUYE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

§ Monsieur Boubacar Siguine SY, Maître-assistant à la Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Institut Sénégalo-britannique d'Enseignement de l'Anglais (ISBEA), poste vacant ;

§ Monsieur Leroux DRAME, Administrateur civil, matricule de solde n° 518 696/I, est nommé Secrétaire général de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, en remplacement de Monsieur Assane CISSE ;

§ Monsieur Papa Makhtar NDIAYE, Administrateur civil matricule, matricule de solde n° 509 113/K, est nommé Secrétaire général de l'Université Alioune DIOP de Bambey en remplacement de Monsieur Cheikh Mbacké SENE, appelé à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

§ Monsieur Mady BATHILY, Administrateur civil, 1ère classe, 1er échelon, matricule de solde n° 600 869/E, précédemment Secrétaire général de l'Université Assane SECK de Ziguinchor, est nommé Secrétaire général de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, en remplacement de Monsieur Papa Sékou SONKO ;